

La crise énergétique, une occasion pour les entreprises des secteurs peu concurrentiels d'exagérer leurs hausses de prix ?

Axelle Arquié & Malte Thie*

La crise énergétique de 2021-2022 a considérablement renchéri les coûts des entreprises, nourrissant une inflation née des contrecoups de la pandémie de Covid 19. Une boucle prix-salaire paraissant peu plausible compte tenu de la baisse des salaires réels, et face à la hausse des marges dans certains secteurs, des interrogations ont émergé sur une possible contribution des profits à cette inflation, plaçant au cœur du débat la notion de concurrence. Le taux de transmission des coûts de production aux prix de vente augmente en effet lorsque le secteur est moins concurrentiel. Et d'après les estimations présentées ici, pendant la crise énergétique, les secteurs les moins concurrentiels, comme l'industrie alimentaire, auraient même augmenté leur prix au-delà de la hausse de leurs coûts énergétiques, dopant ainsi leurs marges et contribuant activement à l'inflation via leur stratégie de fixation de prix.

Alors que les hausses de prix étaient modérées en France et dans les pays développés depuis plusieurs décennies, l'inflation a fortement accéléré en 2021¹. Ce retour de l'inflation a été initialement alimenté par les tensions sur les chaînes d'approvisionnement liées aux confinements successifs, notamment en Chine, et le report des dépenses de consommation des services vers les biens durables, qui connaissaient précisément des perturbations dans leur production.

Mais c'est ensuite la crise énergétique, liée aux tensions qui ont suivi l'invasion par la Russie de l'Ukraine en février 2022, qui a nourri l'inflation atteignant en France 5,2 % en 2022. Les prix alimentaires ont en particulier connu une forte hausse avec une inflation des prix à la consommation de 12,1 % en 2022, tandis qu'entre décembre 2019 et décembre 2022, les prix à la production de l'industrie alimentaire augmentaient de 27 %². Des évolutions particulièrement inquiétantes dans un contexte de modération salariale, le salaire moyen par tête ayant en 2022 baissé de 1,8 %³.

Alors que beaucoup d'analystes craignaient l'enclenchement d'une boucle prix-salaire, c'est-à-dire que les renégociations salariales ayant pour objectif de compenser le choc inflationniste initial autoalimente l'inflation, une décomposition de l'inflation en zone euro par des économistes du FMI montre qu'entre début 2022 et début 2023, ce sont les profits (45 %) et les prix importés (40 %) qui expliquaient l'essentiel de la hausse du déflateur de la consommation, loin devant les coûts du travail (seulement 25 %)⁴. Derrière l'hypothèse de la contribution des profits à l'inflation, se trouve l'idée que certaines entreprises augmenteraient leurs prix davantage que ne le justifierait l'augmentation de leurs coûts, la crise énergétique créant une occasion pour elles d'augmenter leurs marges. Au cœur de cette explication de l'inflation, la structure de marché est déterminante : un tel mécanisme est en effet susceptible d'émerger lorsque les entreprises se trouvent en position de force, c'est-à-dire lorsque la concurrence au sein de leur secteur d'activité est peu intense. Comment les

* Axelle Arquié est économiste au CEPII. Malte Thie est collaborateur extérieur au CEPII et doctorant à l'université Dauphine-PSL.

1. À partir de mi-2021 en France, de 1,6 % en juillet à 3,6 % en décembre en glissement annuel.

2. INSEE.

3. INSEE, note de conjoncture « Salaires », mars 2023. L'inflation a ainsi fini par déboucher sur une baisse de la consommation alimentaire des ménages, qui s'est contractée de 10,3 % entre janvier 2022 et juillet 2023.

4. L'évolution de la fiscalité a contribué négativement pour 10 % à l'inflation. Voir Bensidoun, I. et Grjebine, T., « L'économie mondiale en phase de reconfigurations », dans *L'Économie mondiale 2024*, collection Repères, La Découverte.

Encadré – Comment mesurer l'exposition de chaque secteur à la crise énergétique ?

L'exposition de chaque secteur au choc énergétique est mesurée à partir de trois composantes. La première est l'importance de l'énergie dans les coûts totaux. La deuxième correspond au bouquet énergétique, c'est-à-dire la part de chaque type d'énergie utilisée pour la production (fioul lourd, gaz naturel, combustibles minéraux, électricité). La part de chaque source énergétique est ensuite multipliée par la troisième composante, les prix spot correspondant aux différentes énergies, c'est-à-dire les prix en vigueur sur les marchés financiers pour un achat au comptant.

Les prix spot n'ont pas un impact immédiat sur toutes les entreprises car certaines d'entre elles se fournissent en énergie via des contrats à prix fixes établis sur des durées contractuelles variables et à des dates différentes : cela concerne par exemple 44 % des entreprises industrielles pour leur approvisionnement en électricité (INSEE). Cependant, en dépit de la protection temporaire offerte par les contrats préexistants, la plupart des entreprises sont bel et bien affectées par la hausse des prix de l'énergie. Ainsi, en décembre 2022, 56 % des entreprises industrielles

étaient exposées à la hausse des prix de marché de l'électricité et les deux tiers l'étaient à la hausse des prix du gaz (INSEE).

Les prix spot ne reflètent donc pas exactement ce que paient effectivement les entreprises. En les utilisant pour mesurer l'exposition d'un secteur à la crise énergétique, l'ampleur du choc énergétique est donc surestimée, les entreprises ayant un contrat à prix fixe en cours en étant temporairement protégées. Cela a une incidence pour l'analyse du lien entre choc énergétique et prix à la production : l'ampleur de la répercussion du choc énergétique sur les prix de production sera ainsi sous-évaluée, puisqu'une variation donnée des prix à la production sera associée à une variation des prix de l'énergie plus forte que ce qu'elle n'aura été en réalité. Le taux de répercussion estimé sera donc probablement inférieur à sa valeur réelle, ce qui signifie que les entreprises ont, dans les faits, transmis une part plus importante des prix de l'énergie dans leurs prix à la production que les estimations présentées ici.

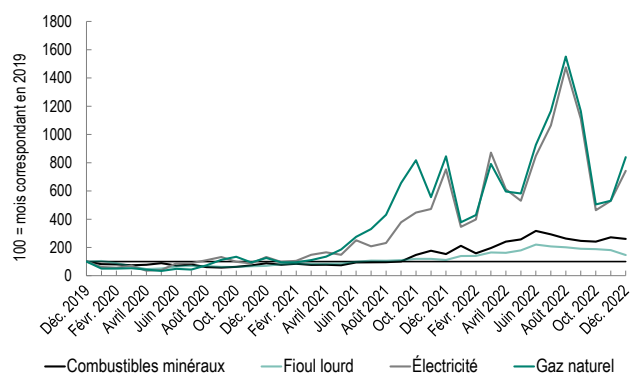
entreprises françaises ont-elles réagi à la crise énergétique ? Leur comportement a-t-il pu amplifier le choc énergétique initial ?

■ Explosion de la facture énergétique et prix à la production

Les entreprises ont été soumises à un fort renchérissement de leurs coûts lors de la crise énergétique. Les prix de marché au comptant, ou prix spot, ont ainsi connu une hausse importante. Au plus fort de la crise, les prix du gaz naturel ont été multipliés par plus de 15, ceux de l'électricité par plus de 14, ceux des combustibles minéraux par 2,6 et ceux du fioul par 2 (graphique 1). S'il est difficile d'évaluer précisément combien payent effectivement les entreprises en gaz et électricité (encadré), on estime que la facture énergétique de gaz et d'électricité de l'industrie manufacturière pourrait avoir triplé, passant de 15 milliards d'euros en 2021 à 45 milliards en 2023 (DGE)⁵.

Graphique 1 – Les prix spot de l'électricité et du gaz naturel ont explosé pendant la crise énergétique

Prix de l'énergie sur les marchés au comptant

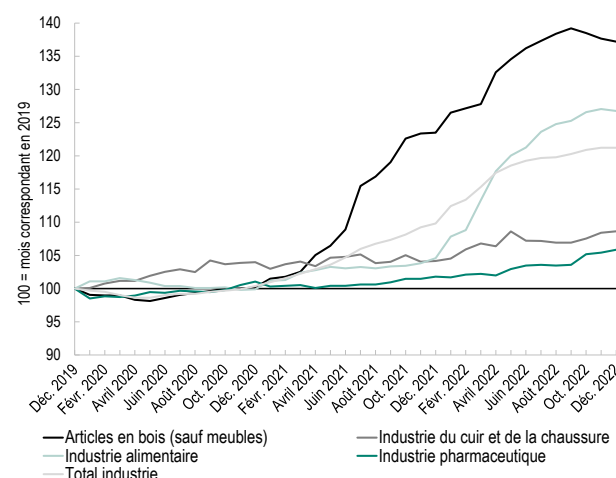


Source : Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.

Dans le même temps, les prix à la production (les prix de départ usine) ont considérablement augmenté en France dans l'industrie. Et l'indice des prix à la production (IPP) dévoile de fortes disparités entre secteurs (graphique 2) : pour l'industrie française dans son ensemble, les prix sont désormais 21,2 % au-dessus de leur niveau de 2019, mais ils le sont de 26,8 % dans l'industrie alimentaire ou même de plus de 37,2 % dans le secteur de la fabrication d'articles en bois, tandis qu'ils ne le sont que de 8,6 % dans l'industrie du cuir et de la chaussure, et seulement de 5,9 % dans l'industrie pharmaceutique. Ces disparités pourraient provenir d'expositions différentes aux variations du prix de l'énergie, mais également de structures de concurrence différentes selon les secteurs : pour une exposition donnée au choc énergétique, un secteur moins concurrentiel répercuterait une part plus importante du renchérissement des coûts qu'il a subi.

Graphique 2 – Les prix à la production ont augmenté surtout dans le secteur du bois et l'industrie alimentaire

Prix à la production



Source : INSEE.

5. Cette estimation de la DGE repose sur une consommation supposée constante à son niveau de 2019 afin de neutraliser les variations de quantité pour se concentrer uniquement sur celles des prix.

Selon [Weber et Wasner \(2023\)](#), ce mécanisme est amplifié lorsque les chocs macroéconomiques menant à une hausse des coûts, tels que le Covid 19 ou la crise énergétique, sont suffisamment forts. En effet, lorsque la concurrence est insuffisante, une entreprise qui peut augmenter ses prix sans perdre trop de clients se décide à le faire lorsqu'elle s'attend à ce que ses concurrents fassent de même. Et c'est, en temps normal, la crainte que ses concurrents maintiennent un prix constant et gagnent des parts de marché qui retient généralement une entreprise d'augmenter son prix. Sa décision dépend donc de ce qu'elle *anticipe* du comportement de ses concurrents, avec lesquels elle n'a pas le droit de se coordonner formellement : il s'agirait sinon d'une entente, et donc d'une infraction au droit de la concurrence.

Or, un choc aussi important que le Covid 19 bouleverse les anticipations en permettant aux entreprises concurrentes de se coordonner *implicitement* pour augmenter leurs prix au-delà de l'impact initial : devant l'ampleur du choc, elles présument, sans se concerter, que leurs concurrents, tout aussi affectés qu'elles, vont augmenter leurs prix et se sentent ainsi plus libres de le faire. C'est l'inflation des vendeurs ([Weber et Wasner 2023](#)), une forme d'entente implicite, rendue possible par la coexistence d'une faible concurrence et d'un choc de grande ampleur touchant l'ensemble du secteur.

Les comportements des entreprises françaises ont-ils été, lors de la crise énergétique, de nature à ajouter une origine microéconomique à l'inflation, compatible avec ce mécanisme ? Pour que cela soit le cas, il faudrait notamment que ce soient les entreprises dans les secteurs à plus faible concurrence qui aient augmenté davantage leurs prix et que les hausses de prix aient été, dans les secteurs les moins concurrentiels, plus importantes que ne le justifiait le choc initial, contribuant ainsi activement à nourrir l'inflation.

■ Une transmission des prix de l'énergie aux prix de production supérieure à 100 % pour les secteurs peu concurrentiels

Le taux de transmission des prix de l'énergie aux prix à la production mesure l'ampleur avec laquelle les entreprises répercutent les hausses des coûts de l'énergie à leurs clients. Imaginons qu'une entreprise doive désormais payer 5 € de plus pour produire une unité de son produit en raison de la hausse des coûts de l'énergie. Un taux de transmission de 100 % signifie alors qu'elle augmente son prix à la production de 5 € exactement. Si l'entreprise remonte son prix à la production de plus de 5 €, ce taux dépasse les 100 % : l'entreprise

augmente alors son prix au-delà de la hausse des coûts de l'énergie et contribue ainsi à l'inflation en augmentant ses profits (en raisonnant en l'absence d'autres évolutions).

Pour établir si les taux de transmission dépendent du niveau de la concurrence, il faut en premier lieu disposer d'une mesure du pouvoir de marché des entreprises. Celle-ci est estimée comme l'écart entre le prix d'un produit et ses coûts marginaux de production, c'est-à-dire les coûts variables liés à la production d'une unité supplémentaire⁶. En effet, lorsque la pression concurrentielle est forte, les entreprises sont contraintes de fixer un prix plus proche de leurs coûts marginaux. Inversement, quand une entreprise dispose d'un fort pouvoir de marché, elle se trouve en mesure de fixer un prix plus élevé et ainsi de dégager une marge importante. L'écart entre prix et coûts marginaux de production reflète ainsi le pouvoir de marché dont dispose l'entreprise⁷. Et celui de chaque secteur est obtenu en faisant une moyenne des pouvoirs de marché des entreprises qui le composent, pondérée par les parts de marché respectives de chacune d'entre elles.

À partir de cette mesure, l'effet sur les prix à la production⁸ de la hausse des coûts de l'énergie selon le pouvoir de marché moyen de chaque secteur avant la crise (en 2019) a été estimé, pour la période allant de janvier 2020 à décembre 2022, en tenant compte de l'impact des variations du coût des autres intrants utilisés dans le processus de production ([Arquié et Thie 2023](#)).

Il en ressort que le taux de transmission du choc énergétique aux prix à la production augmente avec le degré de pouvoir de marché : les entreprises d'un secteur où la concurrence est moins intense transmettent une part plus importante de la hausse des prix de l'énergie à leurs clients.

Les huit secteurs les moins concurrentiels auraient même répercuté lors de la crise énergétique plus de 100 % du choc énergétique dans leurs prix à la production (graphique 3)⁹. Dans ces secteurs, les entreprises auraient en moyenne augmenté davantage leurs prix que ne le justifiait l'augmentation de leurs coûts de production liée à la crise énergétique. Ces huit secteurs auraient ainsi, en moyenne, contribué à l'inflation, au-delà du seul impact macroéconomique du choc énergétique, à travers leur stratégie de fixation des prix.

L'industrie alimentaire est emblématique de ce comportement lié au pouvoir de marché des entreprises. Ce secteur est, d'après le pouvoir de marché estimé, le secteur le moins concurrentiel et donc celui où le taux de transmission des prix de l'énergie est mécaniquement le plus élevé (117 %). Une manière d'appréhender l'effet du manque de concurrence consiste à calculer, à partir des estimations précédentes, ce qu'aurait été la contribution du choc énergétique à l'inflation des prix à la production si la concurrence dans ce secteur avait été au niveau *moyen* de l'industrie dans son ensemble ou au niveau du secteur le *plus* concurrentiel.

6. La méthodologie pour l'estimation du pouvoir de marché des entreprises ou « markup » est similaire à celle de [De Loecker et Warzynski \(2012\)](#).

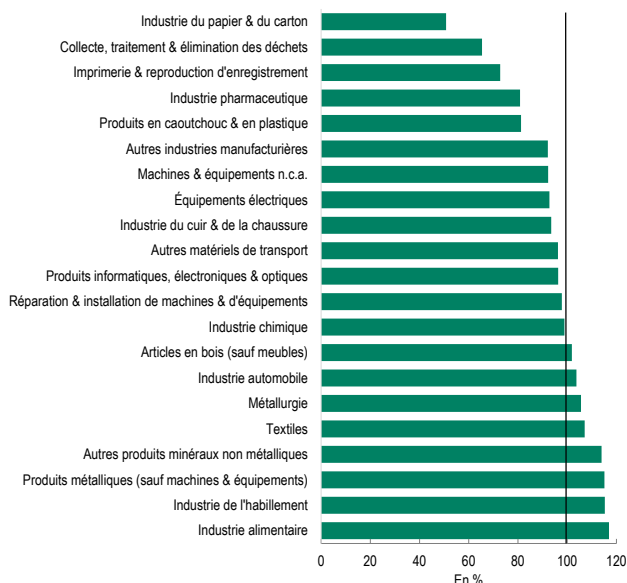
7. Cette mesure peut également capter une variation des coûts fixes. Cependant, si une augmentation des coûts fixes ne révèle pas une augmentation immédiate du pouvoir de marché des entreprises, il faut noter qu'elle conduira à terme à une baisse du nombre d'entrants et donc à une concurrence moins intense au sein du secteur. Les notions de coûts fixes et de pouvoir de marché sont ainsi liées de façon dynamique et ne sont pas à opposer.

8. La variation des prix à la production dans chacun des 21 secteurs étudiés est mesurée comme le taux de variation entre le mois considéré et le mois précédent. La variation des prix spot de l'énergie est, elle, mesurée comme la moyenne glissante sur 5 ou 7 mois, afin de lisser les variations de prix de marché particulièrement volatils.

9. La méthodologie est la suivante : l'effet de la variation des prix de l'énergie est estimé par une interaction entre la variation des prix de l'énergie et le pouvoir de marché du secteur. Le coefficient de cette interaction (positif et significatif, qui correspond à l'effet pour un pouvoir de marché fictif qui serait égal à l'unité) est ensuite multiplié par le pouvoir de marché estimé du secteur, afin d'obtenir le taux de transmission de ce secteur.

Graphique 3 – Huit secteurs auraient transmis plus que la hausse des coûts de l'énergie dans leurs prix à la production lors de la crise énergétique

Taux de transmission des coûts de l'énergie aux prix à la production, par secteur classé du plus au moins concurrentiel



Source : Arquié et Thie 2023.

Dans le premier cas, le choc énergétique aurait contribué de seulement 13,4 points de pourcentage à l'augmentation des prix contre 20,4 points en réalité. Le manque de concurrence aurait donc contribué à hauteur de plus d'un quart aux 26,8 % de l'augmentation des prix à la production du secteur entre décembre 2019 et décembre 2022. Dans le second cas, l'augmentation des prix à la production aurait été presque réduite de moitié (43 %), si l'industrie alimentaire avait été aussi concurrentielle que le secteur du papier et carton. Ainsi, une partie de l'inflation dans ce secteur reflète une concurrence insuffisante, permettant aux entreprises de se coordonner implicitement lors d'un choc de grande ampleur, tel que la crise énergétique, afin d'augmenter leurs prix et, partant, leurs profits.

■ Des hausses de prix indues ?

Reste à savoir si ces hausses de prix résultent d'un comportement des entreprises qui « profitent » de la hausse des coûts de

l'énergie parce qu'elles sont en position (concurrentielle) de le faire, ou bien s'il s'agit d'un comportement « intertemporel » des entreprises, nécessaire à leur survie à long terme. Dans ce dernier cas, les entreprises augmenteraient leurs prix au-delà du choc actuel parce qu'elles anticipent des coûts importants à venir et pensent qu'elles ne pourront plus – pour une raison ou une autre – augmenter leurs prix à ce moment-là. Si un tel mécanisme de constitution de réserves de liquidité par une augmentation des marges était déjà à l'œuvre avant la crise énergétique, l'écart entre les prix et les coûts de production pourrait refléter cette dynamique plutôt que le pouvoir de marché de l'entreprise comme on l'a supposé ici.

L'incertitude à laquelle les entreprises ont été confrontées par le passé, soit qu'elles aient été soumises à une plus forte variabilité de leurs dépenses énergétiques (exposition aux chocs énergétiques), de leurs investissements (coût de renouvellement du capital) et/ou de leurs ventes (demande), permet d'identifier les entreprises les plus susceptibles d'avoir formé des anticipations défavorables quant aux chocs futurs, et donc d'avoir amassé de la liquidité en augmentant leurs marges pendant la crise énergétique.

Lorsque ces trois motifs potentiels d'accumulation de réserves de liquidité sont pris en compte, on observe certes que ce mécanisme pourrait expliquer une partie de la différence des taux d'inflation entre secteurs, mais une faible partie seulement. Et, surtout, l'hétérogénéité des taux de transmission selon le pouvoir de marché demeure statistiquement pertinente. Un résultat qui renforce l'interprétation selon laquelle la concurrence insuffisante dans certains secteurs industriels a bel et bien nourri l'inflation.

Face à la persistance de l'inflation et à ses origines microéconomiques, deux constats s'imposent. Tout d'abord, poursuivre l'augmentation des taux d'intérêts ne semble pas suffisant, car un renchérissement du coût du crédit n'est pas de nature à traiter un problème de concurrence (et probablement pas pertinent dans le cas d'un problème d'inflation importée d'ailleurs). Ensuite, plus qu'à la banque centrale, c'est davantage à l'Autorité de la concurrence d'intervenir, un rôle que son président, Benoît Cœuré, s'est dit prêt à endosser en alertant sur l'existence de profits indus et en invitant les entreprises à ne pas profiter du contexte inflationniste pour augmenter leurs prix de façon excessive.

La Lettre du



© CEPII, PARIS, 2023

Centre d'études prospectives
et d'informations internationales
20, avenue de Ségur
TSA 10726
75334 Paris Cedex 07

contact@cepii.fr
www.cepii.fr – @CEPII_Paris
Contact presse : presse@cepii.fr

Le CEPII (Centre d'Études Prospectives et d'Informations Internationales) est le principal centre français d'étude et de recherche en économie internationale. Les analyses et études du Centre contribuent au débat public et à la formulation des politiques économiques en matière de politique commerciale, compétitivité, macroéconomie, finance internationale et croissance.

RÉDACTEURS EN CHEF :
ISABELLE BENSIDOUN
ANTOINE VATAN

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
ANTOINE BOUËT

RESPONSABLE DES PUBLICATIONS :
ISABELLE BENSIDOUN

RÉALISATION :
LAURE BOIVIN

ISSN 2493-3813

Octobre 2023

Pour s'inscrire à
La Newsletter du CEPII :
www.cepii.fr/Resterinforme

Cette Lettre est publiée sous la responsabilité de la direction du CEPII. Les opinions qui y sont exprimées sont celles des auteurs.

RECHERCHE ET EXPERTISE
SUR L'ÉCONOMIE MONDIALE

